

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20230828_P_088
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture - Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec Marine SCHMITT dans le cadre d'un atelier manuel pour la confection de mangeoire en osier en vannerie sauvage.

Le Président,

N° 20230828_P_088

Décide

De signer une convention :

OBJET

Mme Marine SCHMITT
Le Betz
43200 LAPTE
06-63-06-56-29
N° SIRET : 749 818 308 00035

Pour un atelier manuel de confection de mangeoire en osier.

Date : 27 septembre 2023

Durée : environ 2h

Horaires et Lieux :

- 1^{er} atelier à 10h à la salle sous la bibliothèque de St Victor Maescours
- 2^{ème} atelier à 13h30 à la bibliothèque de St Ferréol d'Auroure

Participants : Enfants entre 6 et 12 ans

Jauge : de 10 enfants maximum

Montant : 340 € TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, le 28 août 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20230828-20230828_P_088-AU
Reçu le 07/09/2023